



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 juin 2025** à compter de **20 h 02**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Madame Marie-Pier Leduc, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025
- 1.5 Demande de don - La Guilde de courtepoinette de St-Rémi - Année 2025

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Liste d'engagement de certains employés salariés - Délégation au directeur général - Dépôt

3. SERVICE DE L'URBANISME

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de mai 2025 - Dépôt
- 4.2 Contrat numéro AO-14-2024 - Raccordement des puits P14, P15 et P16 - Modification à l'envergure numéro 1
- 4.3 Adoption - Règlement numéro V737-2025-00 décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Modification à la couverture d’assurance – Jeux d’eau du parc Jean-Paul-Ferdais et chalet des loisirs
- 5.2 Reçu-quittance et transaction - Dossier de cour numéro 505-22-032923-247 - Autorisation de signature
- 5.3 Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent - Convention de mise sous écrou - Prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2026 - Autorisation de signature
- 5.4 Règlement numéro V738-2025-00 pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et de bordures pour le secteur Saint-Rémi - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 Fin d'emploi d'un employé
- 13.2 Directeur général par intérim - Nomination
- 13.3 Demande au MTMD - Ajout de panneaux d’arrêt à l’intersection de la route 221 et de la rue de l’industrie

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2025-06-136

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte de l’ajout des sujets suivants sous la rubrique *Affaires nouvelles* :

- 13.1 Fin d'emploi d'un employé;
- 13.2 Directeur général par intérim – Nomination;
- 13.3 Demande au MTMD - Ajout de panneaux d’arrêt à l’intersection de la route 221 et de la rue de l’industrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2025-06-137

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-138

1.5 DEMANDE DE DON - LA GUILDE DE COURTEPOINTE DE ST-RÉMI - ANNÉE 2025

ATTENDU la demande de don de l'organisme La Guilde de courtepointe de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2025;

ATTENDU l’analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à La Guilde de courtepoinTE de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2025-06-139

2.1 LISTE D'ENGAGEMENT DE CERTAINS EMPLOYÉS SALARIÉS - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés étudiants, occasionnels, saisonniers, surnuméraires, temporaires, ainsi que des brigadiers scolaires au directeur général.

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'un employé salarié saisonnier daté du 3 juin 2025, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2025.

3 SERVICE DE L'URBANISME

4 SERVICE DES FINANCES

2025-06-140

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2025 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de mai 2025 des comptes à payer au montant de 563 074,77 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 205 752,72 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2025-06-141

4.2 **CONTRAT NUMÉRO AO-14-2024 - RACCORDEMENT DES PUIXS P14, P15 ET P16
- MODIFICATION À L'ENVERGURE NUMÉRO 1**

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2025-02-056, octroyait le contrat numéro AO-14-2024 pour le raccordement des puits P14, P15 et P16 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à l’entreprise 9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin), pour un montant de 5 209 370,46 \$, taxes en sus;

ATTENDU que les huit avis de modification suivants ont été soumis et analysés :

Avis de modification	Description	Montant (taxes en sus)
AM-002	Changement de type de génératrice (crédit)	(14 294,50) \$
AM-004	Modifications de vannes	26 250,96 \$
AM-008	Modification du modèle des pompes	12 930,00 \$
AM-009	Fourniture d'un ponceau	15 983,86 \$
AM-010	Modification pour la pose de la conduite en tranchée	207 568,20 \$
AM-012	Démantèlement de vanne et de bouche à clé	9 533,22 \$
AM-013	Ajout d’une vanne sur la portion de conduite	6 066,50 \$
AM-016	Annulation du drain français (crédit)	(405,90) \$
Total		263 632,34 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Lalonde, ingénieur de la firme Technorem Inc., et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d’autoriser la modification à l'envergure numéro 1 du contrat numéro AO-14-2024, concernant le raccordement des puits P14, P15 et P16 pour un montant de 263 632,34 \$, taxes en sus, portant la valeur du contrat à 5 473 002,80 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-142

4.3 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V737-2025-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 252 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 252 100 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR DE LA DESSERTE DE LA ZONE COMMERCIALE (RUE NOTRE-DAME ET BOULEVARD SAINT-RÉMI) ET DE LA RUE DE L'INDUSTRIE**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 22 avril 2025 en référence au règlement numéro V737-2025-00 décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V737-2025-00, décrétant une dépense de 3 252 100 \$ et un emprunt de 3 252 100 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures pour le secteur de la desserte de la zone commerciale (rue Notre-Dame et boulevard Saint-Rémi) et de la rue de l'Industrie, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

2025-06-143

5.1 MODIFICATION À LA COUVERTURE D’ASSURANCE – JEUX D’EAU DU PARC JEAN-PAUL-FERDAIS ET CHALET DES LOISIRS

ATTENDU que les jeux d’eau et le chalet des loisirs au parc Jean-Paul-Ferdais, situé au 69, rue des Merisiers, sont actuellement assurés dans la *section tableau des emplacements* du contrat d'assurance pour un montant total de 497 813 \$, soit 495 688 \$ pour les jeux d'eau et le chalet et 2 125 \$ pour le contenu du chalet;

ATTENDU que l’assureur de la Ville, la FQM Assurances, a demandé que les jeux d’eau soient plutôt assurés dans la section *biens divers*;

ATTENDU que, conformément à cette demande, les jeux d’eau seront assurés dans la section *biens divers* pour un montant de 282 813 \$;

ATTENDU que le chalet des loisirs demeurera assuré dans la section *tableau des emplacements* pour un montant révisé de 210 000 \$, et que la valeur assurée du contenu sera augmentée à 5 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal approuve la modification à la couverture d’assurance du parc Jean-Paul-Ferdais afin que :

- les jeux d’eau soient désormais assurés dans la section *biens divers* pour un montant de 282 813 \$;
- le chalet des loisirs demeure assuré dans la section *tableau des emplacements* pour un montant de 210 000 \$ et que la valeur du contenu soit augmentée à 5 000 \$;

que ces modifications soient transmises à la FQM Assurances afin qu’elles soient prises en compte dans la police d’assurance de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-144

5.2 REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION - DOSSIER DE COUR NUMÉRO 505-22-032923-247 - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le recours intenté par la Ville de Saint-Rémi contre 9329-0146 Québec Inc., faisant affaire sous le nom de M. Potvin Excavation, ainsi que contre JCB Construction Canada Inc. (collectivement appelées les Parties), à la suite d’un bris d’une borne d’incendie survenu lors de travaux liés à la construction d’un nouveau réservoir d’eau potable et de nouvelles conduites d’adduction (dossier de cour no 505-22-032923-247);

ATTENDU que des procédures sont toujours pendantes devant la Cour supérieure dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU que les Parties ont convenu des modalités d'un règlement hors cour et qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un acte de Reçu-quittance et transaction à cet effet;

ATTENDU que ce règlement formalisé par l'acte de Reçu-quittance et transaction est conclu sans aucune admission de responsabilité de quelque nature que ce soit, et dans l'unique but d'acheter la paix et d'éviter les frais d'un procès;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de Reçu-quittance et transaction dans le dossier de cour portant le numéro 505-22-032923-247 actuellement pendant devant la Cour supérieure, ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-145

**5.3 VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT - CONVENTION DE MISE
 SOUS ÉCROU - PROLONGATION DE DÉLAI JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026 -
 AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne qu'elle n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille proche siège sur le conseil d'administration de l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent, elle souligne qu'elle n'a pas participé aux discussions et prise de décision; et s'abstient de participer aux présentes délibérations quant à ce point.

Madame Sylvie Gagnon-Breton invite, pour ce point, la mairesse suppléante, madame Marie-Dominique Fortin à présider la séance.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 21-10-0269, adoptée le 28 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mise sous écou en afin que le transfert des lots 6 432 568 et 6 432 569, cadastre du Québec, en faveur de l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent, s'effectue à la suite de la réalisation de diverses conditions imposées à ce dernier;

ATTENDU la signature, par la Ville et l'organisme, de la convention de mise sous écou en date du 24 novembre 2021;

ATTENDU qu'aux termes des résolutions numéro 22-09-0257 et 2023-07-209, le Conseil a autorisé la signature d'amendements à ladite convention afin de prolonger la période accordée à l'organisme pour qu'il puisse réaliser l'ensemble des conditions;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 2023-12-0370, le Conseil a autorisé le changement du fiduciaire mandaté afin de conserver tous les documents relatifs au transfert des lots 6 432 568 et 6 432 569, cadastre du Québec, en faveur de l'organisme;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 2024-12-326, le Conseil a de nouveau prolongé la période accordée à l'organisme pour satisfaire aux conditions stipulées dans la convention;

ATTENDU qu’à ce jour, l’organisme n’a pas été en mesure, et ne le sera pas dans le délai prévu, de satisfaire à l’ensemble des conditions qui lui étaient imposées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender à nouveau la convention de mise sous écrou et ses amendements afin de prolonger le délai imparti à l’organisme conformément à la dernière prolongation autorisée par la résolution numéro 2024-12-326;

ATTENDU que le nouvel amendement à la convention de mise écrou et ses amendements devra porter uniquement sur le deuxième paragraphe de l'article 2 intitulé Dépôt, et ce, afin que ce dernier se lise dorénavant comme suit : *Malgré ce qui précède, dans l’éventualité où le Fiduciaire n’a pas reçu le 31 décembre 2026, à 16h30, la confirmation écrite conjointe du Vendeur et de l’Acquéreur, par télécopieur ou livré en main propre, que toutes les conditions susmentionnées ont été dûment rencontrées, l’acte de vente sera présumé ne jamais avoir été signé par les Parties et le Fiduciaire devra le détruire immédiatement;*

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d’autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général et assistant-greffier, à signer pour et au nom de la Ville le nouvel amendement à ladite convention de mise sous écrou et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-146

5.4 RÈGLEMENT NUMÉRO V738-2025-00 POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE ET DE BORDURES POUR LE SECTEUR SAINT-RÉMI - CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en référence au règlement numéro V738-2025-00 décrétant une dépense de 1 981 000 \$ et un emprunt de 1 981 000 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et de bordures pour le secteur Saint-Rémi.

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2025-06-147

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

13 AFFAIRES NOUVELLES

2025-06-148

13.1 FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU les faits rapportés lors d’une rencontre du conseil tenue le 10 juin 2025 et mentionnés au sommaire décisionnel 202506;

ATTENDU l’entente à convenir avec l’employé visé au sommaire décisionnel 202506;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de mandater la mairesse à signer pour et au nom de la Ville l’entente avec l’employé visé au sommaire décisionnel 202506;

d'autoriser la mairesse à poser tous les actes nécessaires à l’accomplissement de l’objet de l’entente et pour donner suite aux engagements de la Ville à cet égard;

d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier les sommes nécessaires du surplus non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-149

13.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - NOMINATION

ATTENDU que le poste de directeur général et assistant-greffier de la Ville de Saint-Rémi est actuellement vacant;

ATTENDU que le conseil municipal doit procéder à la nomination d’un directeur général par intérim afin d’assurer la continuité des opérations administratives et une saine gestion municipale;

ATTENDU que monsieur Simon Lacoursière occupe présentement le poste de directeur du Service des travaux publics de la Ville;

ATTENDU que monsieur Lacoursière possède les compétences requises pour exercer les fonctions de directeur général par intérim;

ATTENDU que le directeur général par intérim devra assumer adéquatement l’ensemble des fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées en vertu des lois et règlements du Québec, de même que celles prévues au règlement de régie interne de la Ville;

ATTENDU que le directeur général par intérim devra se conformer aux directives du conseil municipal et rendre compte de ses actes et de ses accomplissements conformément à la loi, et aussi souvent que le conseil l’exigera;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal nomme monsieur Simon Lacoursière à titre de directeur général par intérim et assistant-greffier de la Ville de Saint-Rémi, et ce, à compter du 17 juin 2025;

que cette nomination soit effective jusqu’à la nomination d’un directeur général permanent;

que le directeur général par intérim exerce tous les pouvoirs et assume toutes les responsabilités dévolues au directeur général en vertu des lois, règlements et politiques en vigueur, notamment les pouvoirs prévus aux règlements de délégation adoptés par le conseil municipal;

que la mairesse soit autorisée à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-150

13.3 DEMANDE AU MTMD - AJOUT DE PANNEAUX D’ARRÊT À L’INTERSECTION DE LA ROUTE 221 ET DE LA RUE DE L’INDUSTRIE

ATTENDU que la route 221 est de juridiction provinciale et relève de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite améliorer la sécurité routière à l’intersection de la route 221 et de la rue de l’Industrie, laquelle est fréquemment empruntée par des véhicules lourds, des usagers de la route ainsi que par des employés se dirigeant vers la zone industrielle et des usagers se dirigeant vers les commerces avoisinants;

ATTENDU que des feux de circulation sont prévus à cette intersection, mais qu’ils ne sont pas encore installés;

ATTENDU que l’ajout temporaire de panneaux d’arrêt sur la route 221, dans les deux directions, à cette intersection, permettrait de sécuriser le croisement en attendant la mise en place des feux de circulation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi demande formellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable d’installer, de façon temporaire, des panneaux d’arrêt sur la route 221, dans les deux directions, à l’intersection de la rue de l’Industrie;

que cette mesure soit mise en place dans les meilleurs délais et maintenue jusqu’à l’installation des feux de circulation à cette intersection;

que copie de la présente résolution soit transmise au MTMD ainsi qu'à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens que le Club de lecture d’été TD 2025 a été lancé le 10 juin dernier et que les inscriptions sont possibles directement à la bibliothèque municipale;

Dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec, elle annonce les activités suivantes :

Le 23 juin :

- plusieurs activités auront lieu en après-midi;
- le spectacle du groupe Les Requins débutera à 18 h 30;
- suivra le discours patriotique à 20 h;
- à 20 h 15, La grande veillée du 2 Pierrots;
- un feu d’artifice est prévu en soirée, vers 22 h;
- la journée se conclura avec le spectacle du DJ Tony La Sauce;

Le 24 juin :

- une journée d’animation familiale se tiendra de 10 h à 16 h;
- un spectacle de danse de 11 h à 12 h ainsi qu’une séance de zumba pour enfants, tenue en parallèle;

Elle rappelle que les services municipaux seront fermés le 24 juin, à l’occasion de la fête nationale;

Madame Gagnon-Breton informe les citoyens que le camp de jour débutera le 25 juin;

Elle souligne également que les activités gratuites en plein air de la saison estivale se dérouleront du 30 juin au 21 août, à la patinoire extérieure située au 170, rue Saint-Sauveur;

Elle rappelle que les services municipaux seront également fermés le 1^{er} juillet, à l’occasion de la fête du Canada;

Par ailleurs, elle annonce le retour des Soirées musicales sous les étoiles, qui auront lieu sur le parvis de l’église tous les jeudis à 20 h, du 3 juillet au 21 août; et qu'en cas de pluie, les spectacles seront déplacés à l’intérieur de l’église. Elle invite les citoyens à apporter leur chaise et leur couverture;

Enfin, madame la mairesse convie la population à assister aux soirées de Ciné plein air, qui se tiendront les vendredis du 4 juillet au 15 août, au parc Jean-Paul-Ferdais. Les projections débuteront à des heures variables, entre 20 h 30 et 21 h, selon la luminosité.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2025-06-151

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 16 JUIN 2025
(Article 53 L.C.V.)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 juin 2025.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

Le responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 18 juin 2025.

Monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier